

PROJET DE LIAISON CÂBLÉE CONTHEY - HAUTE-NENDAZ

Présentation publique

Mardi 20 mai 2025

MOT DE BIENVENUE

Frédéric Fragnière

Président de la Commune de Nendaz



PROGRAMME ET INTERVENANTS

1. ENJEUX DU PROJET

Frédéric Fragnière, Commune de Nendaz

2. ORGANISATION DU PROJET

Frédéric Fragnière, Commune de Nendaz

3. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

Pierre Théoduloz, Coordinateur du projet

Gilles Délèze, Service de la Mobilité du Canton du Valais

4. PROCEDURES DE MODIFICATIONS PARTIELLES DES PAZ ET RCCZ

Lionel Bagnoud, nomad architectes

5. QUESTIONS ET ÉCHANGES

6. VERRE DE L'AMITIÉ



1. ENJEUX DU PROJET



2. ORGANISATION DU PROJET

Conseil fédéral et parlement
Office fédéral des transports (OFT)

Conseils communaux et législatifs de Nendaz, Conthey et Vétroz

Exécutif et législatif cantonal
Service de la mobilité

Comité de pilotage (COPIL)

- Frédéric Fragnière
- Christophe Germanier
- Pierre-Michel Venetz
- Stefan Burgener
- Gilles Délèze

Comité technique (COTEC)

- Resp. techniques communaux
- Gilles Délèze
- Nomad architectes
- Invités (SDT, CITEC, Drosera, etc.)

Télé CN SA (Conseil d'administration)

- Frédéric Fragnière (Président)
- Christophe Germanier (Vice-Président)
- Charles-Henri Fournier (Membre)
- Jean-Marie Fournier (Membre)

Coordination
Pierre Théoduloz



3. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

DESCRIPTION DU PROJET

DESCRIPTION DU TRACE

PROCEDURES

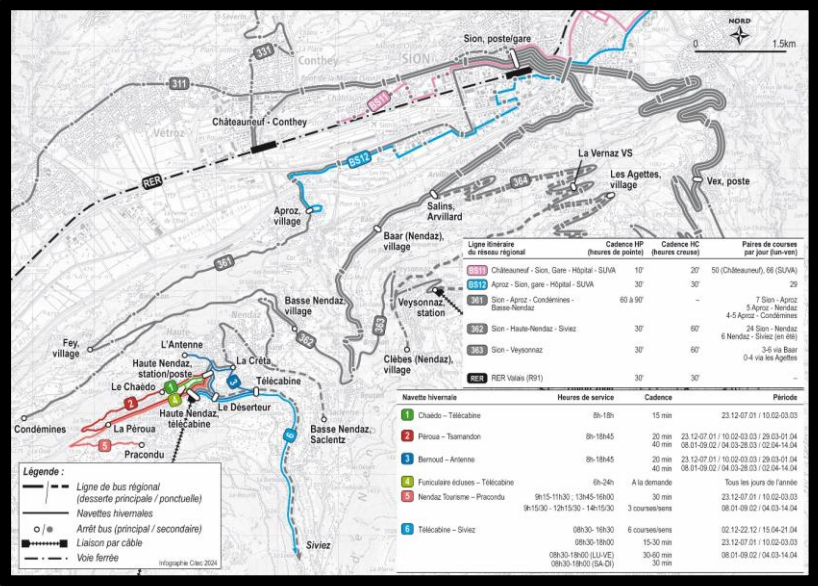
CALENDRIER

FINANCEMENT



3. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

DESCRIPTION DU PROJET



CITEC, 2025

	Conthey – Haute-Nendaz	Sion – Haute-Nendaz	Martigny – Haute-Nendaz
Voiture	25min	25min	45min
Bus + train	65min	40min (bus)	65min
Télécabine + train	15min	20min	35min

Temps de parcours effectifs selon le mode de transport. Source pour les trajets existants : Google Maps, 2024

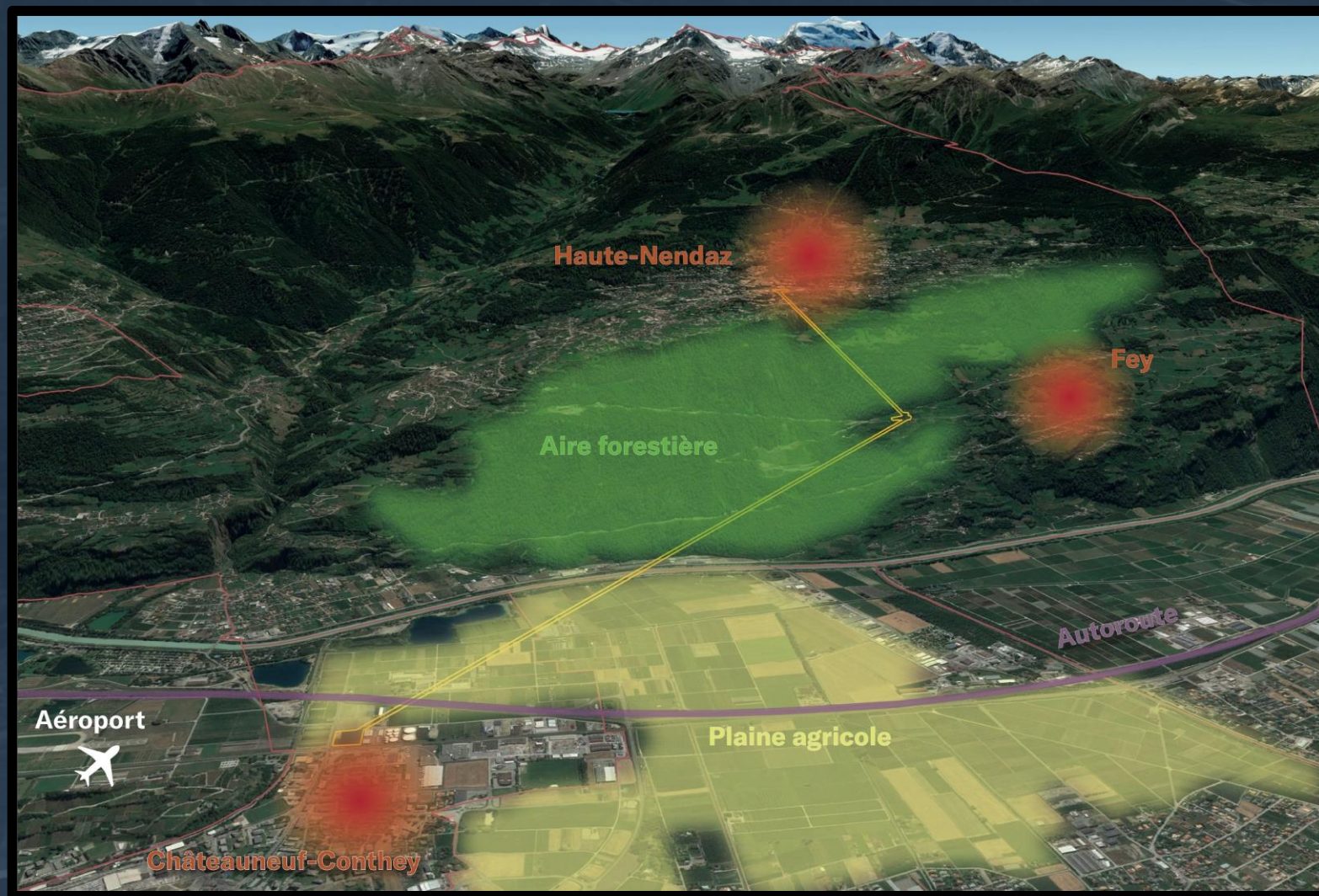
nomad, 2025



nomad, 2025

3. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

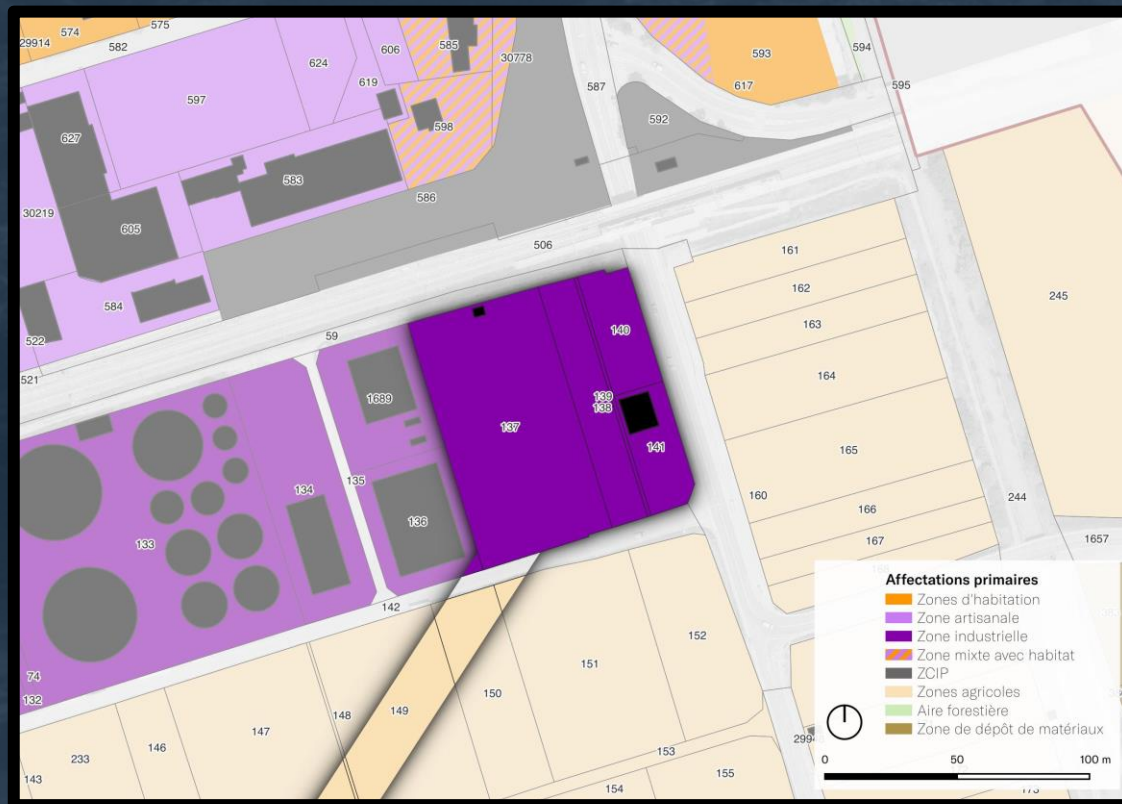
DESCRIPTION DU TRACE



nomad, 2025

3. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

DESCRIPTION DU TRACE - CONTHEY



nomad, 2025

3. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

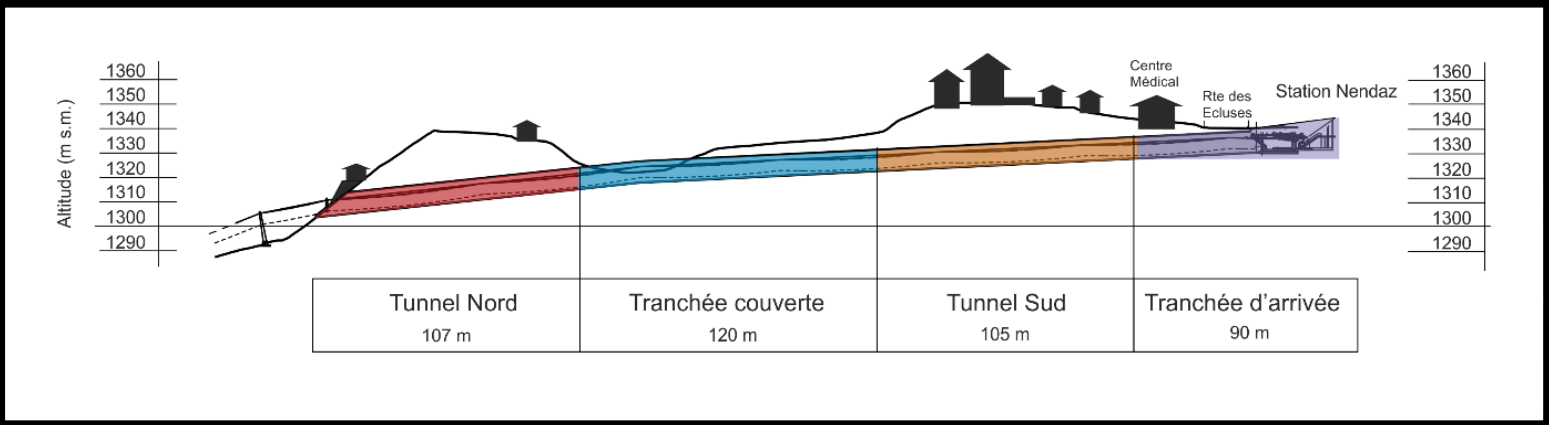
DESCRIPTION DU TRACE – LA MOUDONNE



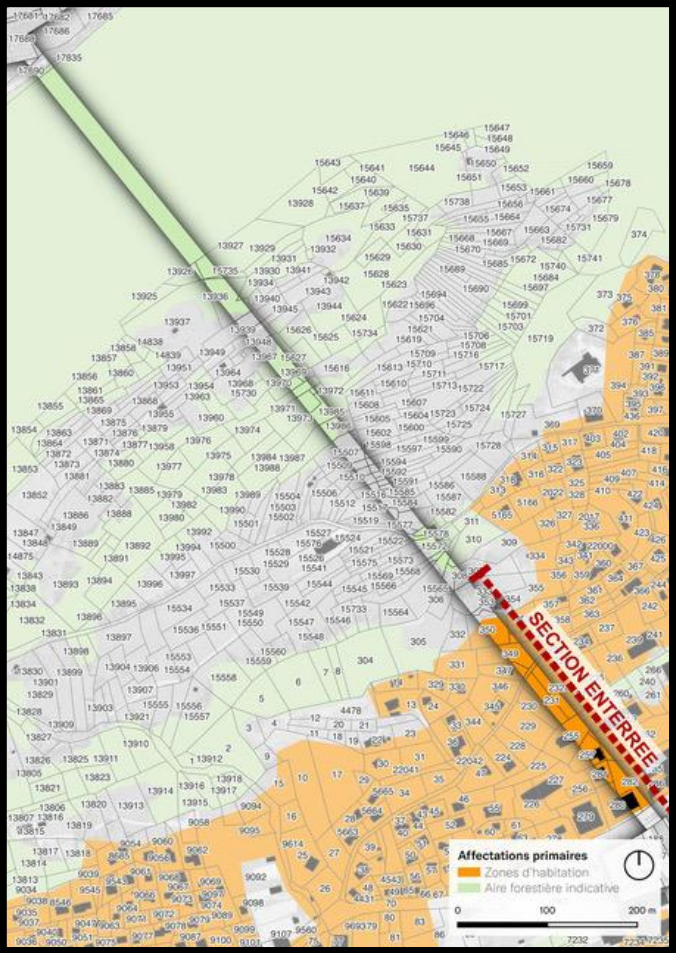
nomad, 2025

3. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

DESCRIPTION DU TRACE – TUNNEL



Rapport géologique BEG : tunnel des Crêtes BEG, 2019



nomad, 2025

3. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

DESCRIPTION DU TRACE – HAUTE-NENDAZ



nomad, 2025



3. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

Rôle du Canton : commanditaire de l'offre TRV (avec l'OFT)

PROCÉDURES LANCEES

Reconnaissance de principe de l'OFT (nombre d'habitants) 20.07.2022

Approbation du plan directeur par le DETEC 31.05.2024

Proposé pour la prochaine étape du programme PRODES : septembre 2024



3. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

CALENDRIER

PAZ et PAP synchronisés en cours 2025-2026

Traitement des oppositions (TF ?)

Décision de financement PRODES par le Parlement 2027 ?

Construction ...



3. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

FINANCEMENT

Construction :

- 50% à fond perdu (sans amortissement) par l'OFT
- 35% prêt du Canton
- 15% prêt de tiers (communes, banques ..)

Exploitation (fonctionnement et prêts) :

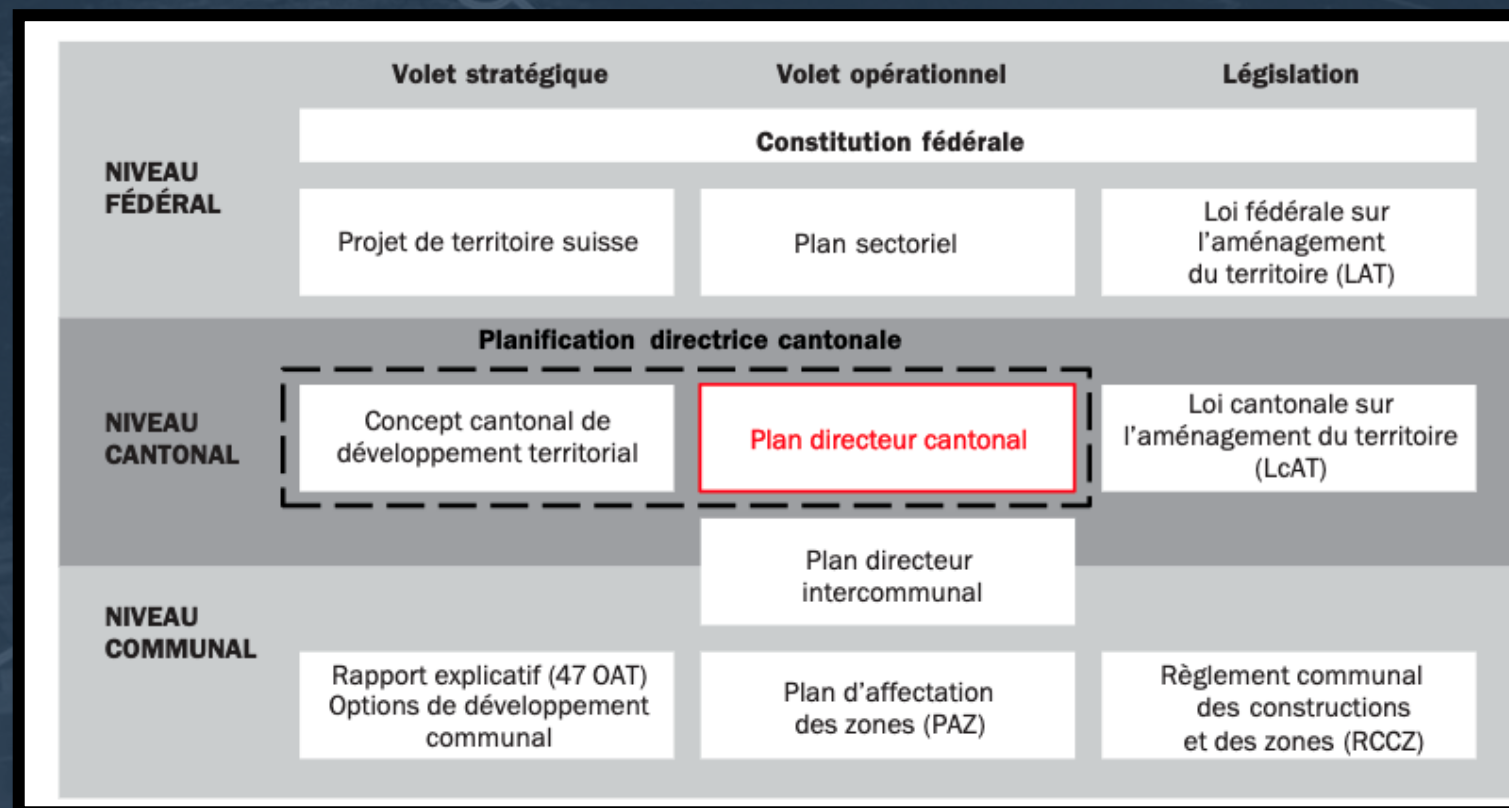
- 63% par la Confédération
- 37% par le Canton (avec participation $\frac{1}{4}$ des communes de la région TRV)



4. PROCEDURES DE MODIFICATIONS PARTIELLES DES PAZ ET RCCZ

PAZ & RCCZ - Généralités

Le plan d'affectation des zones (PAZ) et le règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) sont les outils centraux de l'aménagement du territoire au niveau communal.



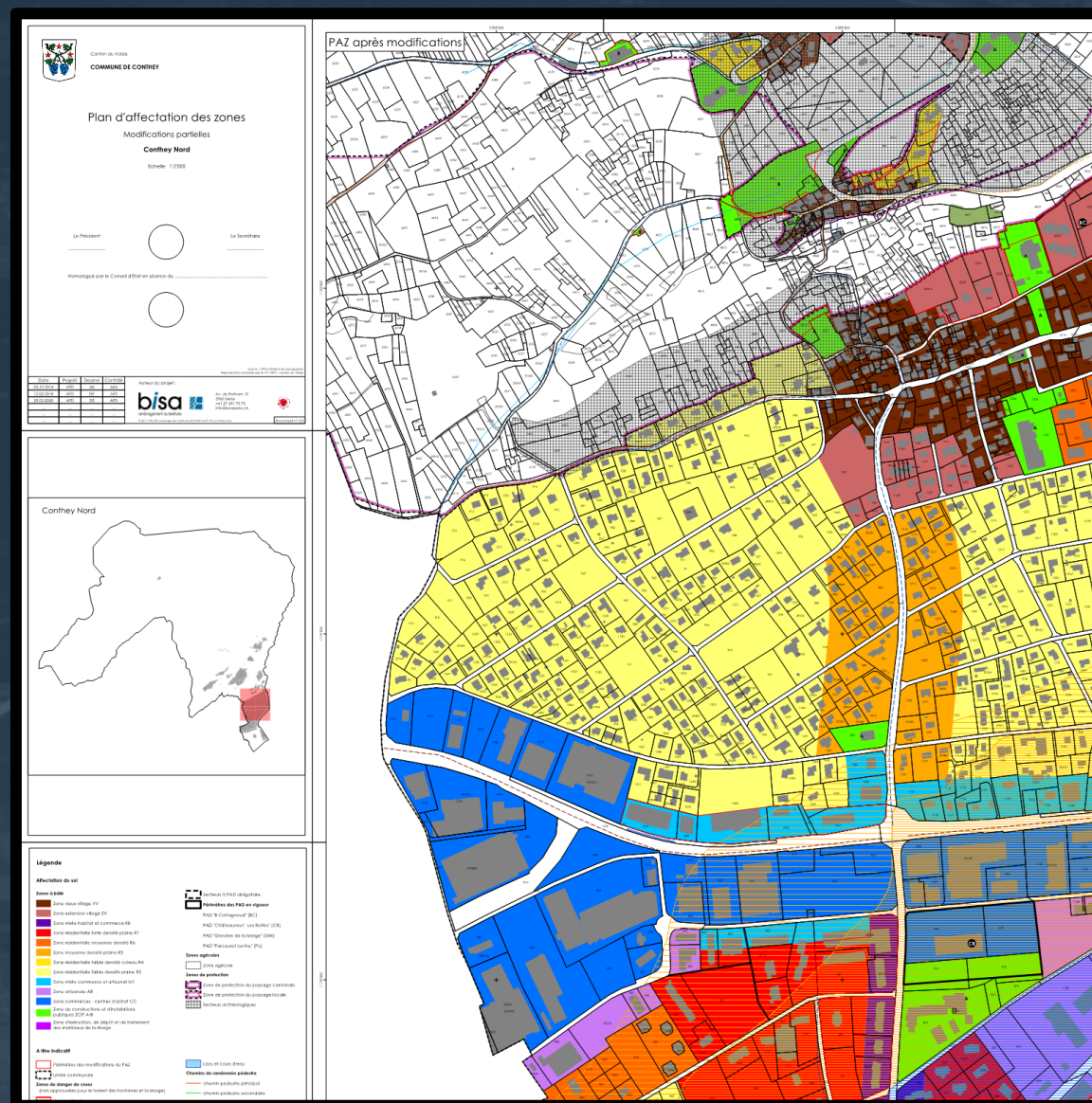
Service du développement territorial, 2025

4. PROCEDURES DE MODIFICATIONS PARTIELLES DES PAZ ET RCCZ

PAZ - Définition

Sur l'ensemble du territoire, le **PAZ** permet de distinguer les zones à bâtir des zones non-constructibles (zones agricoles, zones de protection).

Pour les zones à bâtir, le PAZ détaille différents types de zones (villageoise, résidentielle, haute densité, pour des besoins publics, pour les activités, etc.).



Commune de Conthey

4. PROCEDURES DE MODIFICATIONS PARTIELLES DES PAZ ET RCCZ

RCCZ - Définition

Le **RCCZ** définit, quant à lui, les règles de constructions génériques et spécifiques à chacune de ces zones constructibles.



Commune de Conthey

Objet

Règlement communal des constructions et des zones (RCCZ)

Le Président
Le Secrétaire

Homologué par le Conseil d'Etat le 21.11.2018 et 17.04.2019

BISA - Bureau d'Ingénieurs SA
Av. du Rothorn 10
3960 Sierr

3/3

Décisions du Conseil d'Etat du 21 novembre 2018 et du 17 avril 2019 (Décharge de Collombé)

Mars 2020

art. 134 TABLEAU DU REGLEMENT DES ZONES A BATIR														
	no. couleur	VV marron	EV rouille	R6 violet foncé	R7 rouge	R6 orange foncé	R5 orange	R4 jaune foncé	R3 jaune	R2 rose	M1 bleu clair	AR mauve	CC bleus	2 puna
dénomination	denomination	vieux village art. 103	extension village art. 104	maître habitat et commerce art. 105	résid. forte densité art. 106	résid. moyenne densité art. 107	moyenne densité art. 108	résid. table densité coteau art. 109	résid. table densité art. 110	chalets art. 111	maître commerce et artisanat art. 112	artisanale art. 113	commerces - centres d'achat art. 114	industrielle art. 115
destination	habitat	oui	oui	hab. collective	hab. collective	hab. collective	hab. collective	hab. collective	hab. collective	hab. collective	hab. collective	hab. collective	hab. collective	hab. collective
denatité	indice u	—	0.6	0.8 9)	0.7	0.6	0.5	0.3 12)	0.3	0.2	—	—	—	—
hauteur	niveau	3	3	6	6	3	3	2	2	2	2	2	2	2
distance	14) minimum	3 m	3 m	5 m	5 m	4 m	4 m	5 m	5 m	5 m	5 m	5 m	5 m	5 m
esthétique	caractère	existant	village	maçonnerie	maçonnerie	maçonnerie	maçonnerie	maçonnerie	maçonnerie	maçonnerie	maçonnerie	maçonnerie	maçonnerie	maçonnerie
plan de quartier	surf. min	—	3000 m²	10000 m²	10000 m²	5000 m²	5000 m²	5000 m²	5000 m²	5000 m²	5000 m²	5000 m²	5000 m²	5000 m²
payé de sensibilité	au sol	III	III	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	IV

REMARQUES :

1) petit artisanat, bureaux, petits commerces autorisés dans la mesure où ils respectent les valeurs limites d'immission selon la LPE / ORE (ex. cafés, coiffeurs, petits magasins, etc.) ;

2) constructions jumelées ou en bandes autorisées ;

3) ordre dispersé autorisé avec servitudes au plan d'aménagement spécial ;

4) logement 1 logement et bureaux liés aux entreprises ;

5) dérogations pour constructions existantes selon art. 90 ;

6) longueur par élément de façade ;

7) arborisation 10% de la surface selon indication communale (surface pavé-gazon compté à 50%) ;

8) coteau tal 0.2 pans ;

9) pour plan de quartier sans commerces : densité 0.9 ;

10) hauteur max. 13 m en plaine ;

11) commerces, artisanat, bureaux, surface max. 300 m², y compris le logement lié à l'entreprise ;

12) indice d'utilisation du sol pour les zones de Sennar (hôpital, Rouy et Fontaines) en cas d'habitat groupé ou jumelé tel 0.33 maximum ;

13) activités artisanales existantes tolérées ;

14) Les exigences de protection incendie (AIA) sont dans tous les cas à prendre en considération et à respecter ;

15) talis à deux pans pour le secteur à l'ouest et à l'est de la route des Rangis

Commune de Conthey

Commune de Conthey



4. PROCEDURES DE MODIFICATIONS PARTIELLES DES PAZ ET RCCZ

Adaptations du PAZ & du RCCZ

Pour pouvoir réaliser la liaison câblée Conthey – Haute-Nendaz, il convient de modifier partiellement les PAZ & RCCZ des trois communes.

- Introduction d'une **zone de «constructions et installations publiques»** pour les stations de départ / intermédiaire / d'arrivée.
- Introduction d'une **zone superposée d'installations à câble** sur l'entier du périmètre du futur tracé de la télécabine.
- Ajout dans le RCCZ des règles relatives à la zone superposée d'installations à câble



4. PROCEDURES DE MODIFICATIONS PARTIELLES DES PAZ ET RCCZ

Adaptations du PAZ - Synthèse

Commune	Zone constructions et installations publiques	Zone superposée d'installations à câble
Nendaz	X (Moudonne / Ecluses)	X
Vétroz	-	X
Conthey	X (avec mixité pour développement activités et services)	X

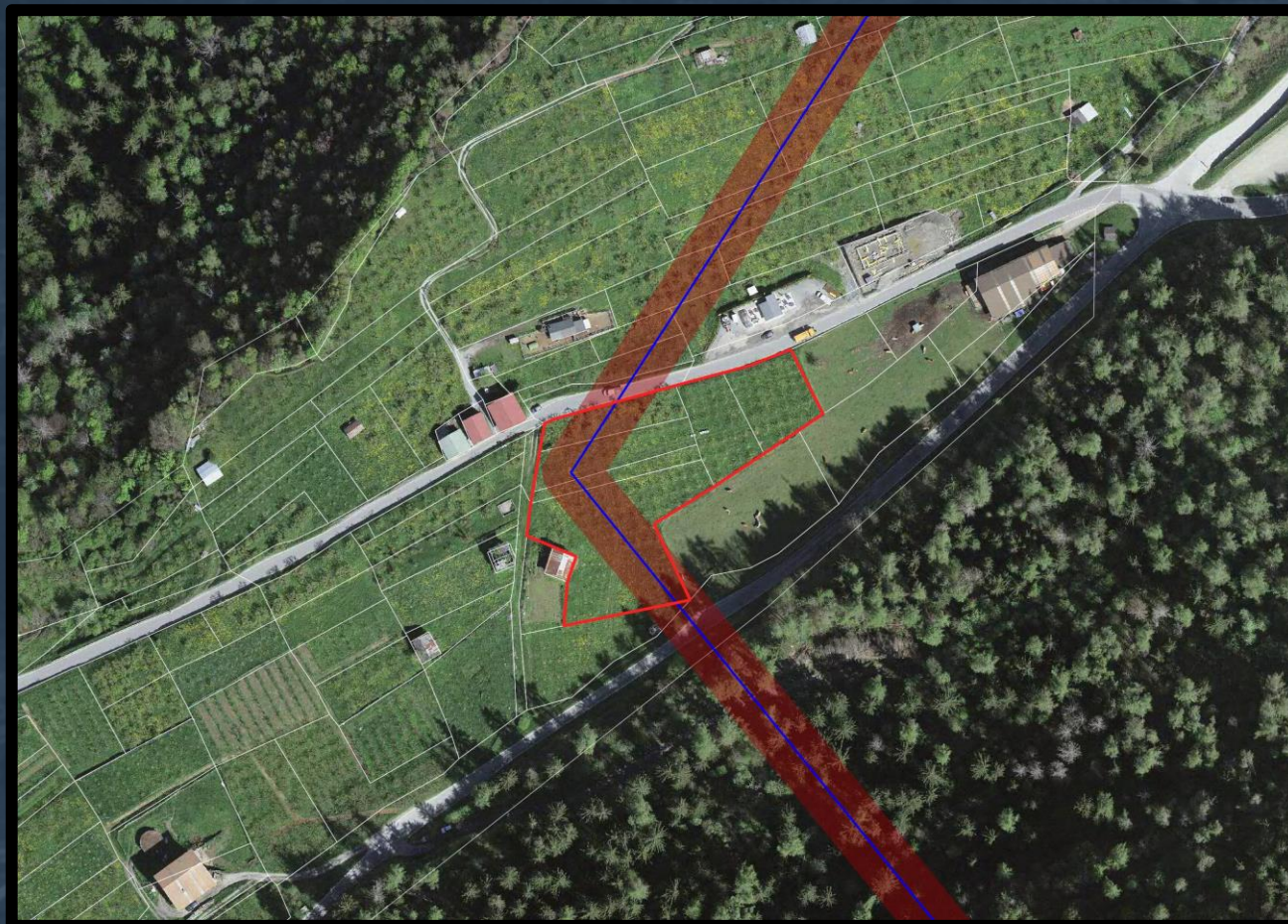
4. PROCEDURES DE MODIFICATIONS PARTIELLES DES PAZ ET RCCZ

Adaptations du PAZ - Nendaz

Moudonne :

De zone agricole à zone
de constructions et
d'installations publiques

- Station intermédiaire
- Stationnements
- Arrêts de bus
- 4'873 m²



nomad, 2025

4. PROCEDURES DE MODIFICATIONS PARTIELLES DES PAZ ET RCCZ

Adaptations du PAZ – Nendaz

Haute-Nendaz :

- Maintien de la ZCIP B avec ajout dans article RCCZ pour permettre implantation station d'arrivée.
- 5'571 m2



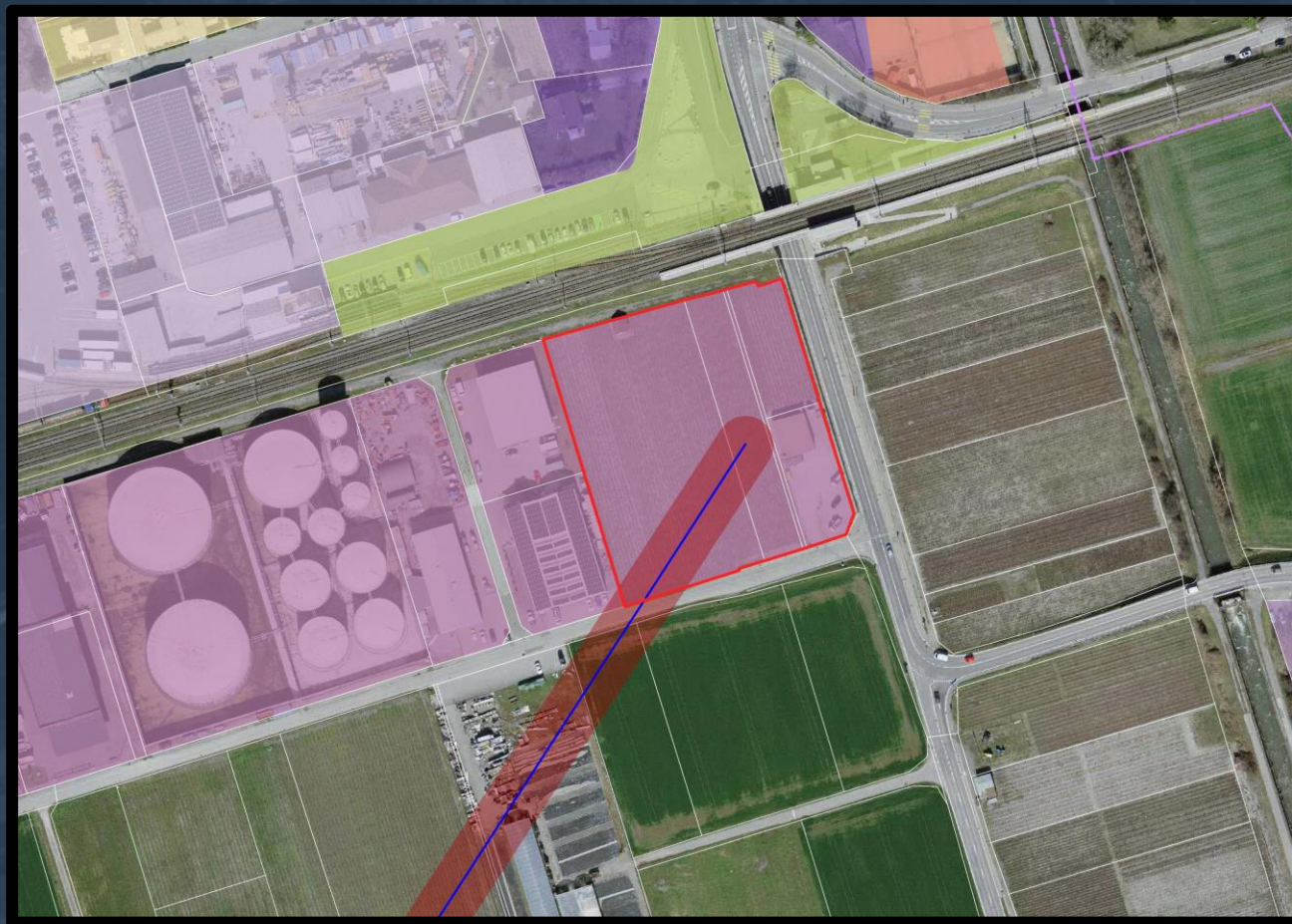
4. PROCEDURES DE MODIFICATIONS PARTIELLES DES PAZ ET RCCZ

Adaptations du PAZ - Conthey

Conthey :

Création d'une zone mixte intérêt public et activités tertiaires en lieu et place d'une zone industrielle, pour valoriser ce site stratégique en matière de mobilité :

- Stationnements souterrains
- Office du tourisme
- Vente produits du terroir
- Restaurants, commerces et bureaux.
- Hôtel
- ...
- 8'205 m²



4. PROCEDURES DE MODIFICATIONS PARTIELLES DES PAZ ET RCCZ

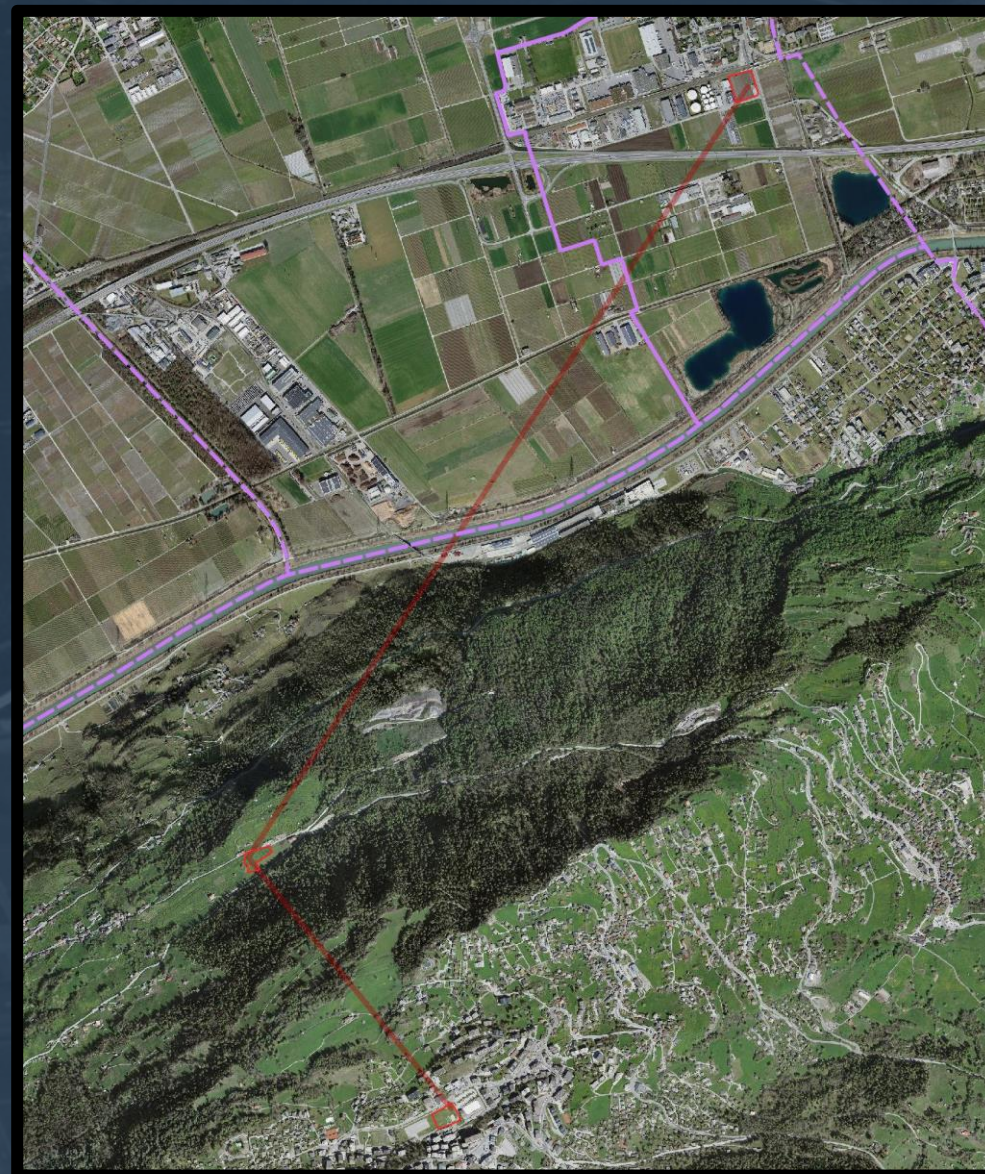
Adaptations du PAZ - Nendaz

Conthey – Vétroz – Nendaz :

Introduction d'une **zone superposée d'installations à câble** sur l'entier du périmètre du futur tracé de la télécabine (10 mètres de part et d'autre de l'axe).

Cette zone se superpose aux affectations primaires (zone agricole, zones de constructions et d'installations publiques, etc.).

Restriction d'utilisation dans les secteurs soumis à cette zone superposée d'installations à câble (Ø constructions, stationnement, etc.)



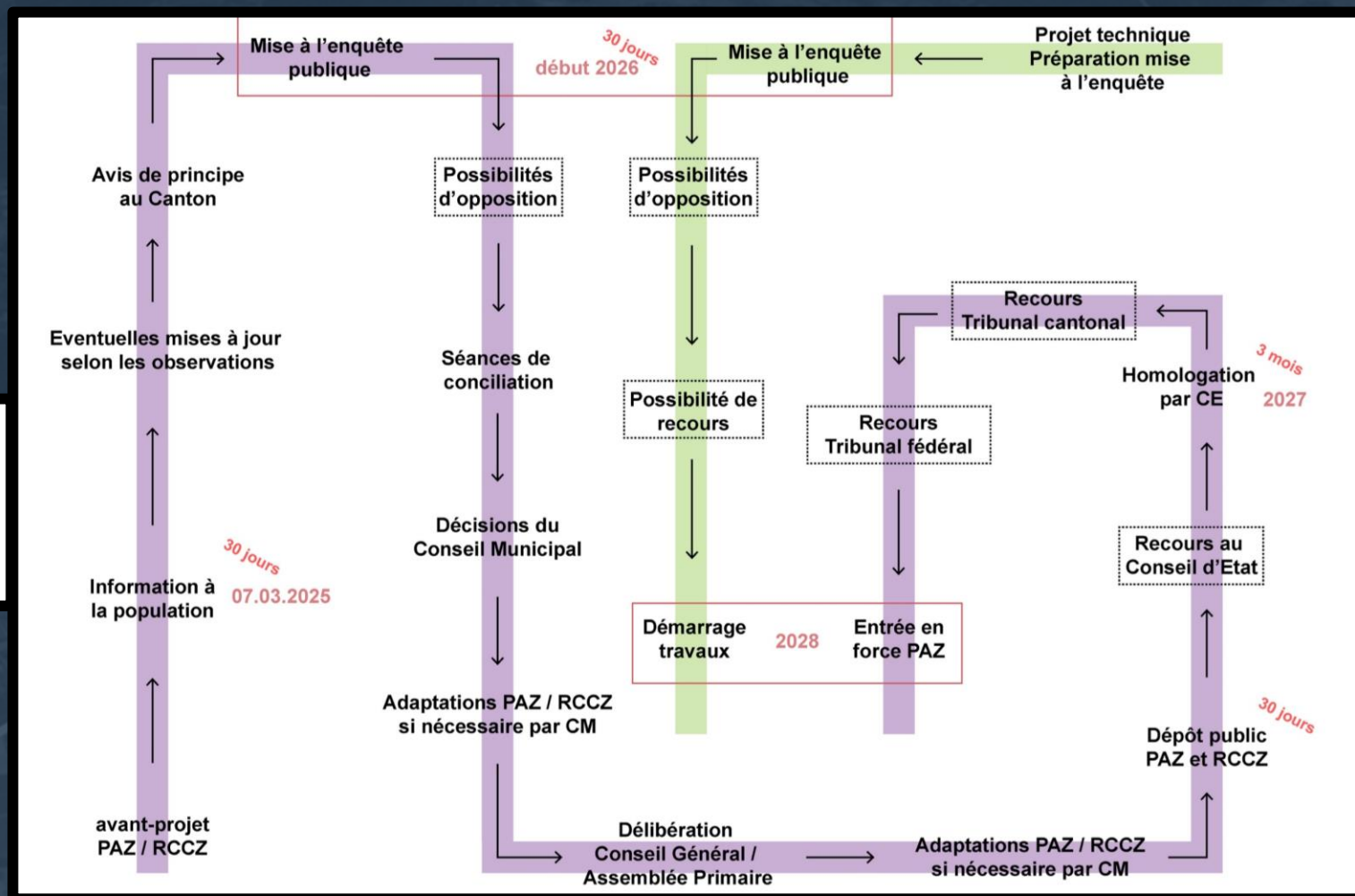
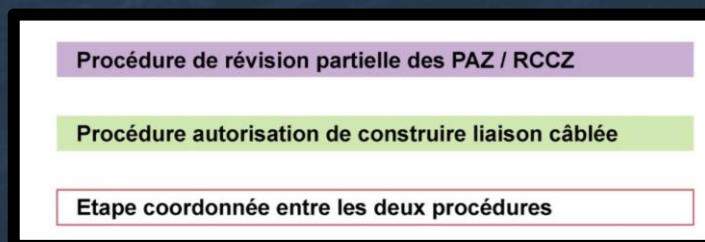
4. PROCEDURES DE MODIFICATIONS PARTIELLES DES PAZ ET RCCZ

Adaptations du RCCZ- Synthèse

Commune	Zone constructions et installations publiques	Zone superposée d'installations à câble
Nendaz	Ajustement article existant ZCIP B	Ajout nouvel article
Vétroz	-	Ajout nouvel article
Conthey	Ajout nouvel article zone mixte intérêt public et activités tertiaires	Ajout nouvel article

4. PROCEDURES DE MODIFICATIONS PARTIELLES DES PAZ ET RCCZ

Procédure révisions partielles PAZ & RCCZ



5. QUESTIONS / ECHANGES



MERCI POUR VOTRE ATTENTION !





Projection de la station intermédiaire selon le projet de Bartholet, soumissionnaire à l'appel d'offres publique constructeur. Bartholet



Projection de la station aval selon le projet de Garaventa, soumissionnaire à l'appel d'offres publique constructeur. Garaventa